



un chiffre qui vient dans une période de turbulences que connaît l'économie camerounaise.

Cette mobilisation est constituée de 1 923,5 milliards de recettes fiscales non pétrolières, 82,5 milliards de recettes de l'Impôt sur les sociétés pétrolières et 194 milliards de recettes qui seront affectées aux Collectivités territoriales décentralisées (CTD), les organismes et entreprises publiques.

on note néanmoins que les besoins de l'Etat restent importants en termes d'infrastructures, sécurité, santé, éducation. ainsi, pour solutionner le problème, l'administration fiscale informe que le challenge majeure est d'améliorer le niveau de pression fiscale sans pour autant nuire à la dynamique des affaires. D'où la vision des autorités fiscales de faire de la Direction générale des Impôts (DGI) une administration capable de capitaliser les nouvelles technologies de l'information pour améliorer la mobilisation des ressources et la qualité des services offerts aux contribuables.

pour l'exercice 2019, l'administration fiscale prévoit l'extension de la télédéclaration des impôts

et taxes de droit commun aux centres divisionnaires des impôts rénovés pour faciliter l'accomplissement des obligations déclaratives des petites et micro-entreprises. ceci étant, la déclaration par téléphone portable des impôts et taxes sera étendue aux petits contribuables. Sans oublier l'extension de la dématérialisation du timbre fiscal à tous les chefs-lieux d'arrondissements des régions du Littoral, du Sud, de l'Est et de l'Adamaoua.